



3 ÉTAPES DE LA GESTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

1. LA GESTION DE L'ARRÊT



Après avoir saisi la déclaration d'accident de travail, sur net-entreprises, transmettez les éléments de salaires.

PREDO Pauline	✓	✓	✗		
RAKIN Elis	✓	✓	✓		
DUPONT Bruno	✓	✗	✗		

• **Vous êtes en DSN** : enregistrez l'absence et envoyez le signalement d'arrêt de travail. Suivez-le dans le tableau de bord DSN.

> [En savoir + sur le TB](#)

• **Besoin de recourir à net-entreprises** : saisissez l'attestation de salaire :

- indiquez le salaire brut hors primes ;
- et la part salariale (21 %).

ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (1/3)

Date d'échéance de la paie	Période		Montant brut	Part salariale à déduire du montant brut	Valider
	du	au			
	01/11/2017	30/11/2017	2000	420	

21%

Pour la part salariale, indiquez 21% du brut.
> [En savoir plus](#)

2. LA CONSULTATION DES BORDEREAUX SUR NET ENTREPRISES



Consultez vos bordereaux, accessibles dans le service attestation de salaire.



NET-ENTREPRISES-FR
PORTAL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

Vos déclarations

- DSN régime général
- AC (saisie)
- Attestation de salaire
- Compte AT/MP

Sommaire indemnités journalières

- Attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières
- Bordereaux de paiement des indemnités journalières

La recherche de vos IJSS + facile ! Indiquez le n° de Sécurité sociale (13 chiffres) et cliquez sur « vue par salarié ».

Salarié

Nom

Prénom

Numéro de Sécurité Sociale (13 caractères)

Type de recherche

Vue par BPIJ

Vue par Salarié

NIR sans la clé

> [En savoir plus](#)

3. LE COMPTE AT/MP



Bouquet de services ; découvrez votre nouvel espace de gestion des risques pro.